

# Journal d'ESTAVAYER

JOURNAL OFFICIEL DE LA COMMUNE D'ESTAVAYER



## Edito

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Un journal communal est un relais important d'informations au service de la population. Le Comité de pilotage, chargé de la mise en œuvre de ce beau projet qu'est la fusion des communes de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens, a souhaité doter la nouvelle commune d'Estavayer d'un produit de qualité, que ce soit aussi bien au niveau du graphisme que de son contenu. Vous tenez entre vos mains l'édition de lancement du Journal d'Estavayer. Il se veut être un journal de proximité vous donnant diverses informations utiles sur les activités et l'organisation de la commune et sur ce qui s'y passe. Nous souhaitons que chacun s'y reconnaisse et qu'il permette aux habitants de la future commune d'Estavayer de s'y identifier.

Nous avons souhaité faire paraître une première fois ce journal avant l'entrée en vigueur de la fusion au 1er janvier 2017 afin de vous communiquer diverses informations sur le fonctionnement de la nouvelle commune.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Le Comité de pilotage



**UNE ENTITE  
COMMUNALE  
DES IDENTITES  
LOCALES**

## SOMMAIRE

p.2-5

### **NOUVELLE COMMUNE**

- Sept communes pour en former une
- Présentation des localités

p.6-7

### **CAHIER SPÉCIAL**

- Les déchetteries au 1er janvier 2017

p.8-11

### **ORGANISATION POLITIQUE**

- Conseil communal
- Conseil général
- Organisation du projet de fusion

p. 12

### **INFORMER LA POPULATION**

- Développer plusieurs outils de communication



## Une administration communale à votre service

L'administration communale de la commune d'Estavayer sera située à Estavayer-le-Lac

Rue de l'Hôtel de Ville 11  
Bâtiment dit de La Grenette

Elle abritera la majorité des activités administratives de la commune :

- Contrôle des habitants, réception ;
- Police communale ;
- Secrétariat ;
- Ressources humaines ;
- Comptabilité, finances, impôts ;
- Service de l'environnement et service du territoire (aménagement du territoire, police des constructions, projets routes, projets bâtiments, énergie, mobilité) ;
- Secrétariat des écoles.

Horaires :

- Du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30
- Ouverture du Contrôle des habitants le jeudi jusqu'à 19h00

Numéro de téléphone principal de l'administration communale :  
026 664 80 00

Adresse électronique :  
commune@estavayer.ch

Les coordonnées détaillées de chaque service et secteur seront disponibles sur notre site internet :  
www.estavayer.ch

Plusieurs autres prestations fournies par la commune sont proposées de manière décentralisée, dans d'autres bâtiments (Défense incendie, Eau potable, Eaux usées, Edilité, Crèche, Office des curatelles, Musée, Sport, Jeunesse, Estasympa, Accueil extra-scolaire, etc.).

# Estavayer, une nouvelle commune forte et dynamique !

La commune d'Estavayer verra le jour au 1er janvier 2017.

Elle est issue de la fusion des communes de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens. Chef-lieu du district de la Broye et totalisant environ un tiers de sa population avec près de 10'000 habitants, Estavayer sera la plus grande commune de la Broye fribourgeoise et la quatrième plus grande commune du canton de Fribourg. Sa superficie de 40 km<sup>2</sup> en fera la sixième plus grande du canton.

Si la commune d'Estavayer est issue de la fusion récente de sept communes, ce ne sont pas moins de treize villages et d'un hameau qui la composeront, en raison de fusions successives qui se sont déroulées au cours de l'histoire : Autavaux, Bussy, Estavayer-le-Lac, Font, Forel, Franex, La Vounaise, Les Planches (hameau) Montborget, Montbrelloz, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés et Vuissens.

La commune d'Estavayer se veut être une commune forte et dynamique. Sa taille va permettre de relever les défis à venir, tels que ceux de la démographie, de la mobilité, de l'économie, du développement durable ou encore de la défense des intérêts communs. Le regroupement des forces et des compétences permettra d'accroître la qualité des services ainsi que les prestations offertes à la population. La nouvelle commune souhaite aussi peser de tout son poids en termes de décisions et de force politique au niveau régional et cantonal.

De nombreux défis attendent les élus et les collaborateurs de la commune d'Estavayer mais ceux-ci mettront tout en œuvre pour les relever et offrir des prestations de qualité à ses citoyens.

10'000 habitants

40 km<sup>2</sup>



# Sept communes pour en former une

Présentation du plan de la nouvelle commune d'Estavayer ainsi qu'une brève description des sept entités qui vont s'unir au 1er janvier 2017.

## BUSSY



Bussy veut dire endroit où pousse le buis. Du buis, vous n'en trouverez plus énormément en vous y baladant mais vous serez charmés par ses maisons typiques, ses fontaines, son église et surtout ses habitants.

Ce village qui a plus de 2000 ans compte près de 500 habitants à ce jour. On est loin des 15 ménages de 1415. Du point de vue historique, on peut vous dire que Bussy était un ancien poste romain, fut une dépendance de la seigneurie d'Estavayer puis reprise par Fribourg après les guerres de Bourgogne. Son dernier seigneur fut M. Georges-Antoine de Vevey, d'Estavayer, avant de devenir une commune libre en 1848. Le village a connu un gros incendie en 1769 qui le détruisit en partie.

Et Bussy aujourd'hui ? C'est un village où les traditions se perpétuent, où l'esprit « village campagnard » demeure. Qui ne connaît pas la Bénichon de Bussy, son brunch, son très festif « bal des Pèdzes » organisé par la Société de Jeunesse ? Mais Bussy ne se limite pas aux fêtes, c'est aussi un village actif grâce à ses sociétés locales comme le skater, le football, le chant, la fanfare, le théâtre des aînés, etc. Bussy est un village qui bouge et qui ne vous laissera pas indifférent.

## ESTAVAYER-LE-LAC



La légende prétend qu'Estavayer a été fondée par un chef germain du nom de «Stavius» en 512. Il en est toutefois différemment de la réalité. Bien que les fouilles archéologiques soient très peu nombreuses, il peut être établi que le territoire de la Commune a connu l'occupation humaine en tout cas dès le mésolithique (8000 - 5500 avant J.-C.).

La commune d'Estavayer-le-Lac est issue de la fusion au 1er janvier 2012 de la Ville d'Estavayer-le-Lac avec la charmante commune voisine de Font connue notamment pour ses vignes et sa magnifique église. Au 31 décembre 2015, la commune d'Estavayer-le-Lac comptait 6'311 habitants.

Chef-lieu du district de la Broye, Estavayer-le-Lac, surnommée la Cité à la Rose, est une ville vivante qui accueille chaque année de nombreux événements culturels et sportifs d'envergure. Elle a aussi la chance de pouvoir compter sur de nombreuses sociétés locales dynamiques.

Surtout connue en été pour son magnifique bord de lac et ses nombreuses activités nautiques, la cité possède également un riche passé moyenâgeux qui lui a légué de nombreux bâtiments historiques et un centre-ville très bien conservé.

La commune a également la chance de pouvoir compter sur un tissu industriel de qualité. Le nombre d'emplois, tous secteurs confondus, se monte à près de 3'500 et 150 places d'apprentissage. Il est composé d'entreprises variées.

## MORENS



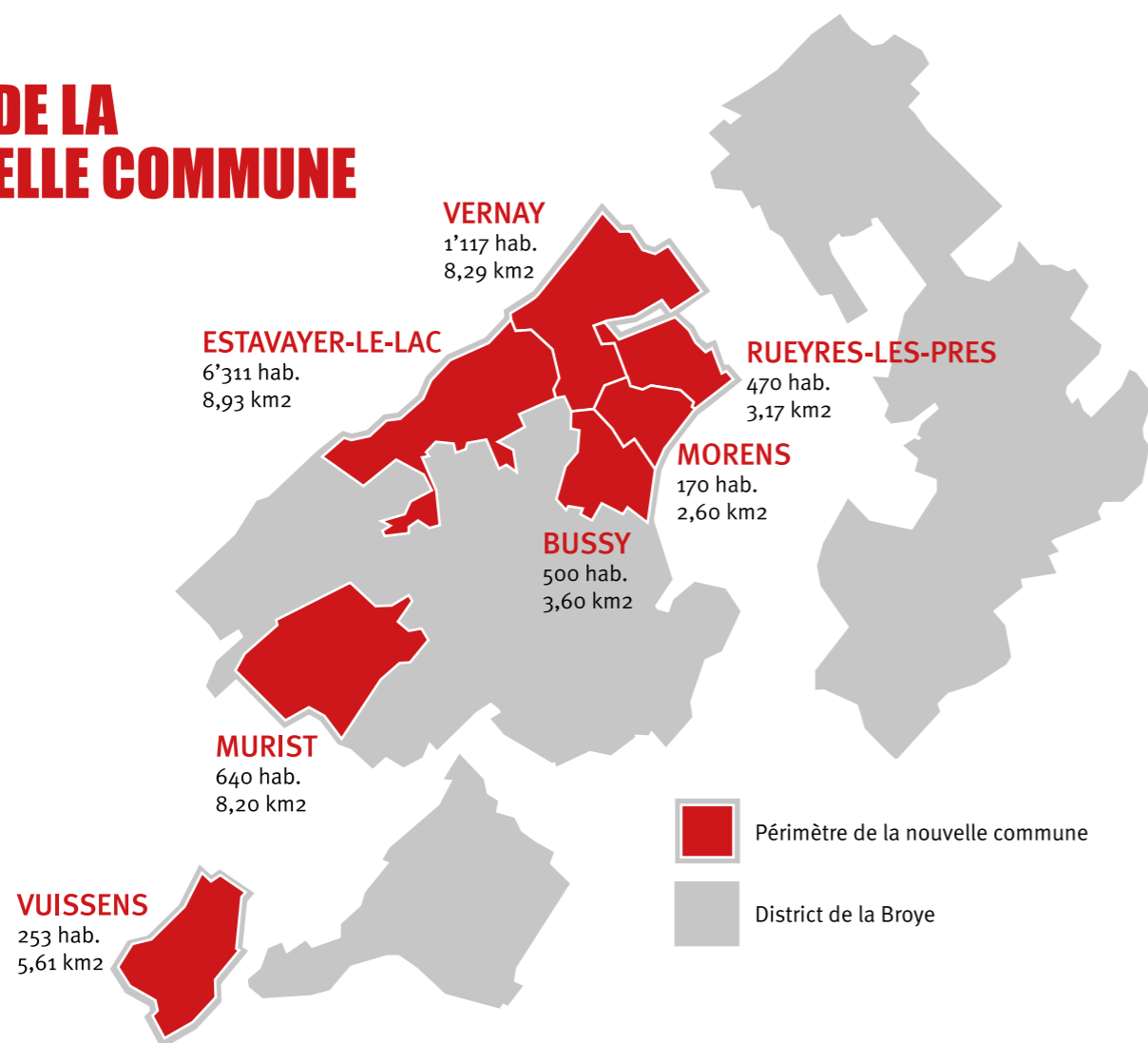
Morens est une petite commune du district de la Broye Fribourgeoise, de l'enclave d'Estavayer-le-Lac, aux vestiges de l'époque romaine, par ses habitats, sépulture ou encore pont de bois sur la Petite Glâne.

Cette commune dépendait, à l'époque du Moyen Age, de la seigneurie de Bussy relevant avec elle des seigneurs d'Estavayer qui, sous l'Ancien Régime, fut rattachée au bailliage d'Estavayer, puis au district homonyme de 1798 à 1848. La paroisse existante de Morens est citée par Conon d'Estavayer en 1228. Elle comprenait Bussy (qui hérita du siège paroissial en 1869) et la chapelle de Morens (à l'époque l'église Saints-Feréol-et-Ferjeux), principal lieu de culte de la région. Elle est située sur des fondations carolingiennes et du Xe siècle, a été réparée en 1560, remaniée en 1680 et agrandie en 1735. Cette chapelle, située à l'extérieur du village, autrefois entourée de marais, est encore utilisée à ce jour pour des messes et des célébrations.





## PLAN DE LA NOUVELLE COMMUNE



brations de baptêmes ou de mariages. Une association a vu le jour en 2015 afin de gérer les biens et l'entretien de celle-ci.

En 1950, la commune comptait 178 habitants contre 170 habitants à ce jour. L'évolution démographique de Morens est faible, voire inexistante, dû à sa proximité de l'aérodrome de Payerne qui, avec son cadastre du bruit, a empêché la commune de se développer durant ces dernières années. Dès 1929, environ 49 ha ont été cédés par des propriétaires privés à l'aérodrome militaire de Payerne.

La commune peut se targuer d'accueillir sur son territoire le musée de l'aviation militaire « Clin d'Ailes », inauguré par M. Claude Nicolier en 2003.

Morens a su évoluer positivement en acceptant de fusionner et en montrant qu'elle était prête à s'ouvrir aux autres.

### MURIST



La commune de Murist se situe dans la Haute-Broye fribourgeoise et se compose de 4 villages pour un total de 640 habitants, soit Murist (418 ha), La Vounaise (83 ha), Montborget (75 ha) et Franex (64 ha). Sa superficie totale est de 8,2 km<sup>2</sup> (820 ha).

Les communes de Murist, La Vounaise et Montborget ont fusionné le 1er janvier 1981, tandis que la commune de Franex a rejoint la nouvelle commune au 1er janvier 1992.

Ces fusions successives ont été de véritables succès, tout en gardant l'identité propre de chaque village.

La population de la commune est très active et toujours disponible. Il y a 17 sociétés locales ainsi que la paroisse St-Pierre.

La Fête du 1er août, la Bénichon et d'autres manifestations rythment l'année au gré des saisons. De plus, un marché artisanal et local a lieu tous les deux ans.

Plusieurs projets ont également été mis sur pied pour la population, à savoir :

- L'ouverture d'un sentier nature et didactique ;
- Une liste des produits locaux et artisanaux mis à disposition de la population ;
- Le SEL de la Molière (Système d'Echange Local) ;
- Le Bon Accueil permet aux personnes âgées de se rencontrer une fois par mois ;
- Le service Transports se compose de bénévoles pour se rendre chez le médecin ou faire des courses.

La clé de cette réussite est due à l'information, la communication et le soutien des autorités.

### RUEYRES-LES-PRÉS



Les habitants de Rueyres-les-Prés sont surnommés les « Brise-Pentores », autrement dit les briseurs de barrières, de l'époque à laquelle les seigneurs d'Estavayer possédaient autour du village des pâturages, comme ils en avaient du reste dans les autres localités du mandement. Si les gens de la plupart des communes ne manifestèrent guère d'opposition à la « mise à clos » de ces prés destinés à procurer de nouvelles ressources à la ville, ceux de Rueyres par contre enlevèrent, en une seule nuit, toutes les bornes placées la veille. Toutefois, et après quelques menaces, les gens de Rueyres avouèrent leur forfait et se soumirent à la miséricorde d'Humbert, bâtard de Savoie, qui ordonna la pose de toutes les barrières arrachées dans un délai de six jours. D'où, pour les habitants de Rueyres, le sobriquet de « Brise-Pentores ».

En 2016, le village compte environ 470 habitants et s'étend sur environ 320 hectares.

La salle polyvalente, inaugurée en 1990, rassemble de nombreuses sociétés, ce qui permet de tisser de nombreux liens entre les anciens et les nouveaux habitants. Ainsi la vie du village est marquée par de nombreuses manifestations traditionnelles dont la bénichon et le crotzon.

Rueyres-les-Prés domine la plaine de la Broye. Si vous choisissez l'un des innombrables points de vue favorables, vous pouvez contempler la plaine jusqu'à Avenches, les Préalpes et les Alpes bernoises, françaises et même valaisannes quand l'atmosphère est particulièrement claire. Promenez-vous sur les hauts du village et vous verrez le lac et le Jura. Rueyres-les-Prés est un lieu privilégié où il est agréable de vivre.

### VERNAY



Le 1er janvier 2006, les communes d'Autavaux, de Forel (y compris Les Planches) et de Montbrelloz ont fusionné pour donner naissance à la commune de Vernay, qui comptait 920 habitants.

Il faut relever d'emblée que plusieurs sociétés étaient déjà actives sur les 3 communes : la fanfare, le football, le tir, la jeunesse, etc. Par contre, elles comprenaient les paroisses de Montbrelloz et de Forel-Autavaux, aujourd'hui regroupées sous le nom de Paroisse de Notre-Dame des Flots (avec celle de Rueyres-les-Prés).

Pourquoi le nom de Vernay ? Selon l'histoire, Vernay était un village situé dans l'immense forêt qui recouvrait la région au Moyen Age ; il était situé entre Les Planches et Grandcour et a disparu au XVe siècle pour une raison que l'on ignore encore. Alors, pour éviter les susceptibilités de prendre le nom d'une ancienne commune ou de composer arbitrairement un nom, celui de Vernay a été retenu.

Aujourd'hui, la commune compte 1'117 habitants pour une superficie de 829 ha. Le Conseil communal compte sept membres et il n'y a pas de Conseil général. L'administration a été centralisée à Forel, qui disposait des locaux adéquats.

La commune a comme spécificités de proposer une place de tir sur le lac à Forel pour l'aviation militaire et d'abriter une part importante de la Grande Carrière. De plus, elle est entièrement située sur des terres d'assolement, ce qui a une incidence sur l'aménagement du territoire.

### VUISSENS



Vuissens, enclave fribourgeoise en pays de Vaud, reflète d'une situation géographique particulière. Ce territoire est en effet le plus méridional et en même temps le plus élevé du district de la Broye fribourgeoise, avec des altitudes comprises entre 672 et 816 mètres, tout en étant le territoire le plus à l'ouest du canton de Fribourg. Sur une superficie totale de 561 ha, la majorité est dévolue aux forêts, à l'agriculture et au parcours du golf. Ces éléments font de ce lieu un écrin de verdure résolument tourné vers la nature, le tourisme vert et l'agriculture.

La mention de Vuissens est attestée dans les textes dès le XIIe siècle sous le terme de Guicens. La seigneurie de Vuissens, datant du XIIIe siècle, restera autonome jusqu'en 1598. Elle devient alors, suite à une faillite, le siège d'un bailliage fribourgeois. Sous le nom de « bailliage de Font-Vuissens-La Molière » le bailli du lieu administrera ce territoire jusqu'en 1798. Les armoiries des baillis sont toujours visibles dans une salle du château.

Lieu où la Petite Glâne prend sa source, Vuissens a toujours regorgé d'eau. Un établissement de bains y fonctionna d'ailleurs durant près de deux siècles. Les nombreuses fontaines qui jalonnent le village en sont les derniers témoins.

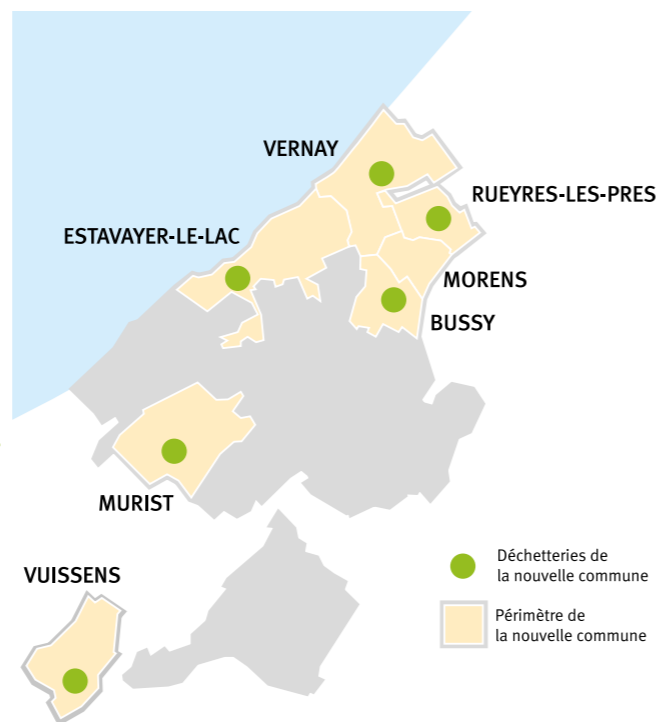
Ici, tant les quelques 250 habitants du lieu que les promeneurs, sportifs, passants ou gourmets peuvent profiter de découvrir l'église et sa Pietà en bois datant du XVe siècle, le château, son golf et ses restaurants, la multitude de routes et chemins à emprunter, tant à pied qu'à cheval ou à vélo. La splendeur de ce lieu de nature préservée, ainsi que le doux mélange d'architecture moyenâgeuse et paysanne donne à cette contrée de la nouvelle commune d'Estavayer une atmosphère de tranquillité et de quiétude dont chacun peut profiter au gré des saisons.



# Les déchetteries au 1er janvier 2017

Toutes les déchetteries seront ouvertes aux habitants de la nouvelle Commune d'Estavayer.

Avantages : profiter des horaires d'ouverture et des prestations des unes et des autres.



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi	samedi
<b>Vuissens</b>		09h00-19h00		09h00-19h00		09h00-16h00
<b>Murist</b>	ordures ménagères : containers disponibles pour dépôt des sacs officiels 7/7					
<b>Estavayer-le-Lac</b> horaires été		09h00-11h30 15h30-19h00	13h00-16h00	15h30-19h00	15h30-19h00	09h00-11h30 13h00-16h00
horaires hiver		09h00-11h30 15h30-18h00	13h00-16h00	15h30-18h00	15h30-18h00	09h00-11h30 13h00-16h00
<b>Bussy</b>			19h00-20h00			10h00-11h00
	ordures ménagères : compacteur disponible pour dépôt des sacs neutres avec taxe au poids 7/7					
<b>Rueyres-les-Prés</b>			18h00-19h00			09h30-11h30
<b>Vernay</b>			18h00-19h30			09h00-11h30



## QUESTIONS PRATIQUES

J'achète où mes sacs ?..... au guichet des déchetteries et dans les commerces d'Estavayer-le-Lac  
 J'achète où une carte ? (taxe au poids)..... à l'administration communale d'Estavayer  
 Je recharge où ma carte ?..... à l'administration communale d'Estavayer

## PRESTATIONS - RECYCLAGE

	Estavayer-le-Lac	Vuissens	Murist	Vernay	Bussy	Rueyres-les-Prés
Ordures ménagères (taxe au sac)	✓	✓	✓	✓		✓
Ordures ménagères (taxe au poids)					✓	
Verre	✓	✓		✓	✓	✓
Fer blanc et aluminium	✓	✓		✓	✓	✓
Papier/carton	✓	✓		✓	✓	✓
PET	✓			✓		✓
Berlingots	✓					
Capsules nespresso	✓	✓		✓		✓
Piles	✓			✓		✓
Déchets encombrants	✓			✓		✓
Couches-culottes	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ferraille	✓			✓		✓
Céramique-terre cuite	✓			✓		✓
Habits	✓			✓		✓
Huile usée ménagère-végétale	✓			✓		✓
Electronique-électroménager	✓			✓		✓
Ampoules-néon	✓			✓		✓
Déchets verts	✓	✓		✓	✓	✓



# Organisation politique

La commune d'Estavayer comptera un Conseil communal de 9 membres et un Conseil général de 60 membres. Les élections communales se sont déroulées le 25 septembre 2016 et les nouveaux élus ont été assermentés par le Préfet le 28 novembre 2016.

## Conseil communal

Le Conseil communal est composé de 9 membres qui sont élus pour 5 ans par le peuple. Les principales responsabilités du Conseil communal sont la gestion au quotidien des affaires communales, notamment de faire respecter les lois et les règlements, de veiller à l'ordre public, d'engager le personnel communal et d'administrer les biens communaux. Le Conseil communal est chargé d'élaborer le budget communal ainsi que les règlements communaux et d'exécuter les décisions prises par le Conseil général.

Le Conseil communal de la commune d'Estavayer sera composé des membres suivants (par ordre alphabétique) :

- Dominique AEBISCHER
- Philippe AEGERTER
- Joseph BORCARD
- Eric CHASSOT
- André LOSEY
- Samuel MÉNÉTREY
- Eric REY
- Marlis SCHWARZENTRUB
- Jean-Claude VOTTA

Le Conseil communal décidera à l'interne de son organisation, de la répartition des dicastères et élira en son sein un-e Syndic-que et un-e Vice-Syndic-que lors de sa séance de constitution. Il se dotera également, début 2017, d'un règlement d'organisation.



## Conseil général



**5 ans**

**5 à 7 fois /année**

**Séances publiques**

Le Conseil général est composé de 60 membres élus pour 5 ans par la population. Il se réunit en général 5 à 7 fois par année.

Le Conseil général est appelé à se prononcer sur le projet de budget et la validation des comptes, les propositions d'investissements, l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, l'adoption de règlements et toutes autres compétences qui lui sont confiées. Les séances sont publiques.

Le Conseil général élira en son sein un-e Président-e, un-e Vice-Président-e, les membres de son Bureau ainsi que les membres de diverses commissions. Il décidera s'il souhaite se doter d'un règlement d'organisation.

### CERCLE D'ESTAVAYER-LE-LAC

**PDC** : Catillaz Dominic, Bondallaz Jean-Michel, Catillaz Axel, Thorimbert Serge, Loetscher Christian, Bulliard Anne-Marie, Julmy François, Hasler-Catillaz Sylvie, Catano Julio, Scheibli Beat

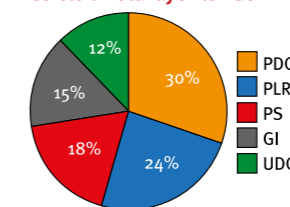
**PLR** : Bloechle Christophe, Bezzola Marco, Carlens Denis, Rey Jocelyn, Castaldi Conrad, Lambert Marianne, Schmutz Nicolas, Duc Matthieu

**PS** : Duc Christine, Rodriguez Rose-Marie, Bourqui Maurice, Gaillet Damien, Blanc Yves, Nucifora Katja

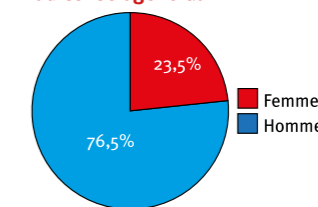
**Groupe indépendant** : Pillonel Steve, Pittet Jean-Marie, Carrard Georges, Rey Alexandre, Giacomotti Nicolas

**UDC** : Lambert Romain, Lenweiter Samuel, Marmy Patrice, Dreier Sonia

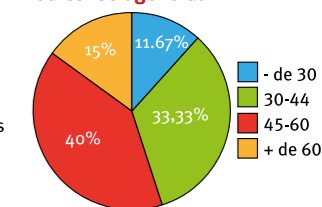
Force des partis sur le Cercle d'Estavayer-le-Lac



Répartition par genre du Conseil général



Répartition par âge du Conseil général



### « FAVORISER LE TAUX DE PARTICIPATION LORS DES ÉLECTIONS ET DES VOTATIONS »

Le Comité de pilotage chargé de la mise en œuvre du projet de fusion souhaite favoriser le taux de participation lors des élections et des votations. Pour ce faire, il a décidé d'offrir la gratuité d'affranchissement aux citoyens qui désirent voter par correspondance. Dès 2017, les citoyens de la commune fusionnée d'Estavayer pourront voter par correspondance sans affranchir leur enveloppe de vote. Un code présent sur les certificats de capacité permettra à La Poste d'envoyer directement un décompte à la commune des votes par correspondance.

### CERCLE DE BUSSY

Chassot Denis, Pillonel Fabrice, Joye Pierre-Alain, Joye Stéphanie

### CERCLE DE MORENS

Singy François, Chassot Dominique, Frey Jean-Claude

### CERCLE DE MURIST

Vorlet Emilia, Gassmann Cyrille, Pillonel Jean-Daniel, Duruz Francis, Bugnon Cédric

### CERCLE DE RUEYRES-LES-PRÉS

Villadoniga Marie-Thérèse, Berset Jean-Marc, Raetzo Tina, Liniger Fabien

### CERCLE DE VERNAY

Roulin Thierry, Burri Jean-Pierre, Gorret Jollan, Tardy Jean-Michel, Lenweiter-Morand Elisabeth, Baudois-Plancherel Ariane, Barras Françoise, Bonferroni Carlo

### CERCLE DE VUISSENS

Ménétreay Pierre, Emery Eric, Favre Julien

# Comment s'est mise en place la fusion



Gilles A. Léchet - Directeur de Compas et Martine Waldvogel - Consultante junior

Le 14 juin 2015, les citoyennes et citoyens des communes de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens ont accepté la convention de fusion qui leur était proposée. La nouvelle commune d'Estavayer verra le jour le 1er janvier 2017. Dès le résultat de la votation connu, les autorités des sept communes concernées se sont mises au travail. A un mois de l'échéance, il importe de faire un point de situation pour voir ce qui a été réalisé et, surtout, préciser ce qui reste à faire.

## Organisation du projet

Le projet de fusion est mené par un comité de pilotage (Copil) composé des syndics des sept communes. Il est présidé par M. Christophe Chardonnens, Préfet du district de la Broye. Un bureau du Copil (BuCopil) a été mis sur pied afin de soutenir le Copil (préparation et suivi des décisions, traitement de thèmes particuliers – communication, etc.). Celui-ci est composé de M. Eric Chassot, Syndic de Bussy, M. André Losey, Syndic d'Estavayer-le-Lac, M. Lionel Conus, Secrétaire général d'Estavayer-le-Lac et chef de projet interne et des représentants du mandataire externe, Compas Management Services. Sept groupes de travail (GT) ont été créés pour préparer l'entrée en force de la nouvelle commune dans leurs domaines respectifs. Chaque GT effectue les travaux relatifs au domaine qui lui est imparti et formule des propositions qui sont ensuite soumises au Copil. En d'autres termes, les GT proposent et le Copil dispose, ce qui garantit la vision d'ensemble et la cohérence du projet.

### Liste des groupes de travail et des responsables

GRUPE	RESPONSABLE
Autorités-Administration-Législation Finances	M. André Losey, Syndic d'Estavayer-le-Lac M. Jean-Paul Marmy, Syndic de Vernay, remplacé par M. Philippe Aegerter
Ecoles-Structures extrafamiliales-Santé-Social Infrastructures-Voirie-Bâtiments-Déchets	Mme Nathalie Frey, Syndique de Morens Mme Carole Raetzo, Syndique de Rueyres-les-Prés
Ordre public-Tourisme-Feu-PC-Cimetières Aménagement du territoire-Forêts-Parchets	M. Christophe Noël, Syndic de Vuissens M. Eric Chassot, Syndic de Bussy
Eau potable-Eaux usées	M. Othmar Gassmann, Syndic de Murist

Afin de partir sur de bonnes bases, une charte de projet a été signée en février 2016. Celle-ci a pour but d'assurer une démarche participative et pragmatique, une orientation sur les résultats, une approche exhaustive, honnête et sans préjugés ainsi qu'une atmosphère de travail respectueuse. Elle stipule également très clairement la garantie de non-licenciement pour les cadres et collaborateurs des sept communes, avec en contrepartie la nécessité pour eux d'accepter une certaine flexibilité quant à leurs cahiers des charges.

### TROIS PRIORITÉS

Dès le démarrage des travaux, trois priorités ont été fixées :

**1** Assurer une conduite politique forte de l'ensemble du projet, et régler pour ce faire la **transition** entre les anciennes autorités des sept communes et les nouvelles autorités de la Commune d'Estavayer.

**2** Régler de manière aussi rapide que possible les questions liées aux **ressources humaines** (organigramme et descriptifs de fonction, statuts, contrats, etc.).

**3** **Garantir le fonctionnement** de la nouvelle commune au 1er janvier 2017, en particulier pour les prestations « essentielles » (voirie, contrôle des habitants, etc.).

### FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

Afin de garantir le fonctionnement de la nouvelle commune, un organigramme a été construit sur la base de critères permettant d'optimiser le travail opérationnel et la conduite politique. Il comporte un Conseil communal de neuf membres, un secrétariat général, six services subdivisés en une vingtaine de secteurs. Il était également important de trier les règlements et conventions existants dans les communes sous revue. Dans certains domaines, un nouveau règlement a été élaboré, tandis que pour d'autres un règlement existant a été repris sans modification. Le budget de la nouvelle commune a été élaboré sous la direction du Groupe « Finances » et du Chef du service des Finances d'Estavayer-le-Lac, M. Christophe Bonny. Les collaboratrices du service ainsi que les boursières des autres communes ont fourni une aide précieuse à son élaboration. Finalement, l'administration communale sera située à Estavayer-le-Lac. Un plan d'aménagement des locaux existants a été réalisé afin de permettre d'accueillir tout le personnel.

### CADRES ET COLLABORATEURS

Une part essentielle du travail a consisté à rencontrer le personnel des communes fusionnant et à le colloquer dans le nouvel organigramme. Dans un premier temps, des entretiens ont été menés avec tout le personnel des villages, les chefs de service ainsi que tout le personnel administratif de la Commune d'Estavayer-le-Lac. Sur la base des compétences et des souhaits exprimés lors des entretiens ainsi que des besoins de la nouvelle commune, une proposition a été faite à chaque employé auditionné. Les postes proposés ont été présentés aux employés pour qui le changement était important. Toutes les propositions ont été acceptées, de sorte que les travaux liés à la collocation des cadres et collaborateurs dans l'organigramme de la nouvelle commune ont pu, pour l'essentiel, être achevés avant la pause estivale. Des lettres d'intention sont parvenues courant août 2016 à tous les employés, indiquant leur poste et leur taux d'activité. La grille salariale choisie pour la nouvelle commune est la grille d'Estavayer-le-Lac qui a été introduite en 2016. Une lettre informant du salaire a été envoyée au personnel actuel des villages et aux employés d'Estavayer-le-Lac ayant vu leur statut évoluer.

### CONDUITE DU PROJET ET TRANSITION POLITIQUE

La réussite de la construction de la nouvelle Commune d'Estavayer repose largement sur la capacité des autorités politiques à conduire les travaux. Il est à cet égard, primordial que le passage de témoin entre les anciennes autorités des sept communes et les nouvelles autorités d'Estavayer se fasse de manière fluide et sans accrocs. Il convient ainsi d'intégrer les nouvelles autorités dès que possible aux travaux en cours, en visant un « fondu-enchaîné ». Les résultats des élections du 26 septembre 2016 sont plutôt rassurants puisqu'une partie des autorités de la nouvelle commune est formée d'élus actuels actifs dans le Copil ou les différents GT. La continuité dans la conduite du projet est donc assurée.

### Ce qu'il reste à faire

Voilà, beaucoup de travail a déjà été effectué. Mais que reste-t-il à faire jusqu'au 1er janvier 2017, date de la naissance de la nouvelle commune d'Estavayer ? Principalement les tâches suivantes :

1. Finaliser le passage de témoin entre le Copil et les groupes de travail d'une part et les nouvelles autorités d'autre part.
2. Finaliser le plan d'aménagement des locaux pour permettre l'installation de l'ensemble du personnel communal.
3. Exécuter le plan de déménagement pour physiquement organiser le transfert des places de travail, des équipements, etc. Le déménagement se déroulera durant les vacances de Noël.
4. Démarrer concrètement la nouvelle administration. A cet effet, l'administration communale restera exceptionnellement fermée jusqu'au 9 janvier 2017.

Il reste donc un certain nombre de choses importantes à finaliser pour que la nouvelle commune soit sur pied. Nous sommes persuadés que tout se passera bien, comme cela a été le cas jusqu'ici.





Cette identité visuelle a été créée par la graphiste staviacoise Anne Meyer Loetscher, qui est également la graphiste de ce journal. Le logo accompagnant le nom représente une rose stylisée, symbole de la Broye. Le terme « Estavayer » en tant que marque et identité propre a été volontairement mis en valeur. Cette identité visuelle moderne se veut sobre et épurée afin de pouvoir l'intégrer facilement sur tous les supports de communications communaux (papier officiel, site internet, cartes de visite, etc.).

# La commune d'Estavayer va communiquer !



**Le Comité de pilotage a décidé de développer plusieurs outils de communication afin que la nouvelle commune d'Estavayer ait les moyens de communiquer efficacement avec ses citoyens.**

**Un journal communal a été créé, un nouveau site internet sera bientôt mis en ligne et une page Facebook est active depuis plusieurs mois.**

## LE JOURNAL D'ESTAVAYER

Ce petit journal paraîtra quatre fois par année, à la fin de chaque trimestre. Il contiendra plusieurs informations sur le fonctionnement de la commune, sur les projets en cours, sur les manifestations à venir ou passées, ou encore sur les décisions prises par le Conseil général. Le graphisme se veut clair et moderne avec un bon équilibre entre texte et photos.



## SITE INTERNET

Le site internet [www.estavayer.ch](http://www.estavayer.ch) sera mis en ligne d'ici la fin de l'année. Il contiendra de nombreuses informations utiles pour les citoyens et les tiers. Il a été conçu pour permettre une recherche intuitive et logique. Son contenu sera utile et varié (organisation de la commune et de ses services, règlements, formulaires, fonctionnement des autorités communales, documents du Conseil général, etc.) A terme, il est prévu d'y intégrer, en partenariat avec notre fournisseur informatique, un guichet virtuel permettant l'accomplissement de plusieurs prestations en ligne.

## PAGE FACEBOOK

Rejoignez-nous sur notre page Facebook Commune d'Estavayer. Des messages y sont régulièrement publiés (informations, photos, articles de journaux, etc.).



**Dans les prochaines éditions du Journal d'Estavayer, vous pourrez découvrir de manière plus détaillée les services et les secteurs de la commune.**

## Horaires des administrations communales pendant les fêtes de fin d'année

Pour permettre les aménagements nécessaires et pour des raisons d'organisation et de mise en place suite à la fusion, nous vous informons que **l'administration communale de la commune d'Estavayer ouvrira ses portes au public le lundi 9 janvier 2017.**

De leur côté, les bureaux communaux de chaque commune fusionnée fermeront leurs portes au public le vendredi 23 décembre 2016. A cet effet, nous vous recommandons d'effectuer les démarches administratives urgentes dans vos communes respectives d'ici cette date.

L'administration communale d'Estavayer-le-Lac sera également fermée dès le vendredi 23 décembre 2016. Une permanence téléphonique sera néanmoins mise en place pour les urgences tous les jours de 10h00 à 12h00 du 27 au 30 décembre 2016 et du 3 au 6 janvier 2017, au 026 664 80 00.

## IMPRESSUM

Textes: Commune d'Estavayer • Réalisation graphique: Anne Meyer Loetscher, Graphiste à Estavayer • Photo: Commune d'Estavayer • Impression: Centre d'impression de la Broye • Diffusion: 5'000 exemplaires en tous ménages, 4 exemplaires/an